

2GMA

Société par actions simplifiée au capital de 50.000 €
Siège social : Castelnau-le-Lez (34170) – 462, avenue de l'Europe
982 701 179 RCS Montpellier

(Ci-après la "**Société**")

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 15 JANVIER 2026

PROCES-VERBAL

EXTRAIT

PREMIERE DECISION

(Constatation de la démission de la société 2 AB de ses fonctions de Directeur Général de la Société)

L'Associée Unique, connaissance prise de la lettre de démission de la société 2 AB de ses fonctions de Directeur Général en date de ce jour,

Prend acte de la démission de la société 2 AB de ses fonctions de Directeur Général de la Société avec effet à compter de ce jour,

Décide de la dispenser expressément du respect de tout préavis statutaire ou extra-statutaire en lien avec cette démission, et

Décide de ne pas procéder à la nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement de la société 2 AB démissionnaire.

DEUXIEME DECISION

(Constatation de la démission de la société PVI de ses fonctions de Président de la Société et nomination de la société 2 AB en remplacement)

L'Associée Unique, connaissance prise de la lettre de démission de la société PVI de ses fonctions de Président en date de ce jour,

Constata la démission de la société PVI de ses fonctions de Président de la Société avec effet à compter de ce jour,

Décide de la dispenser expressément du respect de tout préavis statutaire ou extra-statutaire en lien avec cette démission, et

Décide de nommer en remplacement, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- **La société 2 AB**, société à responsabilité au capital de 1.150.000 euros dont le siège social est sis à Saint-Priest-en-Jarez (42270) – 1 Bis, avenue Pierre Mendès France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le numéro 800 715 906.

La société 2 AB, représentée par ses co-Gérants, Monsieur Antoine Barthélémy et Madame Alexandra Bonnassieux, déclare expressément accepter les fonctions de Président qui lui sont confiées par l'Associée Unique et déclare qu'elle n'est frappée d'aucune mesure, incapacité ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

TROISIEME DECISION

(Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts)

L'Associée Unique,

décide de transférer le siège social de la Société, actuellement situé à Castelnau-le-Lez (34170) – 462, avenue de l'Europe, à Saint-Etienne (42000) – 20, rue des Aciéries, avec une prise d'effet à compter de ce jour ; et

décide, en conséquence, de procéder à la modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société, dont la rédaction sera désormais la suivante :

« *Le siège social est fixé à :*

Saint-Etienne (42000) – 20, rue des Aciéries

Il peut être transféré en tout autre endroit dans le même département sur simple décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence.

Le transfert du siège social dans un autre département ne peut être décidé que par l'associé unique ou par une décision collective des associés statuant aux conditions des assemblées générales extraordinaires. »

QUATRIEME DECISION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Associée Unique,

Décide de conférer tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et/ou de dépôt prévues par les lois et règlements en vigueur et qu'il appartiendra de réaliser.

* * *

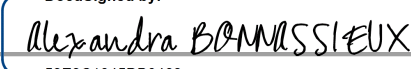
Certifié conforme.

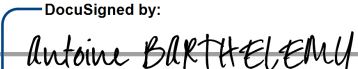
Mis en ligne pour signature le 15 janvier 2026 sur la plateforme de signature certifiée DocuSign (<https://www.docusign.fr/>), le signataire ayant la possibilité de télécharger un exemplaire signé valant exemplaire original.

La société 2 AB, Président nommé en séance¹

Représentée par Monsieur Antoine Barthélémy
Et par Madame Alexandra Bonnassieux

Bon pour acceptation des fonctions de Président de la société 2GMA.

DocuSigned by:

53E3C1045DB0463...

DocuSigned by:
 Signatures
4F77C0D7BDEA437...

¹ Faire précéder la signature de la mention « **Bon pour acceptation des fonctions de Président de la société 2GMA.** »